



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Banque de France

Question écrite n° 9022

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de restructuration de la Banque de France. Le coût en terme d'emplois risque d'être important si rien n'est fait pour empêcher les suppressions de postes envisagées. En outre, la fermeture de succursales participerait à ce déménagement du territoire encouragé par les gouvernements précédents et auquel M. le Premier ministre a mis un terme. Le projet de Jean-Claude Trichet peut sembler d'autant plus étonnant que la loi de 1993 stipule que l'indépendance de la Banque de France se limite à la mise en oeuvre de la politique monétaire. Il souhaite donc savoir s'il a l'intention de demander au représentant de l'Etat d'user de son droit de veto, au sein du conseil général de la Banque de France, afin de s'opposer à une telle politique destructrice d'emplois et de services.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a proposé une réorganisation interne de l'activité de caisse de certaines succursales. Compte tenu de l'importance de ces évolutions, le gouverneur de la Banque de France vient d'engager, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, une phase de concertation et de discussions avec les partenaires sociaux. Il est en effet essentiel que les évolutions que les exigences de modernisation et de préparation des échéances européennes pourraient rendre nécessaires soient précédées d'un dialogue social approfondi. Une première rencontre avec les partenaires sociaux a ainsi eu lieu le 15 janvier. Dans ce cadre, il appartiendra à la Banque de France de veiller à ce que toute évolution de son réseau s'inscrive dans le respect de trois objectifs fondamentaux : l'emploi, ce qui implique que tout licenciement soit exclu ; l'aménagement du territoire, qui exige qu'aucune succursale de la Banque de France ne soit fermée ; la qualité du service public, qui dicte les évolutions qui pourraient s'avérer nécessaires. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue social que le Conseil général de la Banque de France sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9022

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 243

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 847